

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-220
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

Matière : DOMAINE
ET PATRIMOINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
AUTRES ACTES
DE GESTION DU
DOMAINE PRIVE

Séance du Conseil Municipal du lundi 25 septembre 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**OBJET : ZAC
LES VALLONS
DU GRIFFOUL
- RACHAT
ANTICIPE DES
PARCELLES
CONSTITUANT
L'ANCIENNE
SCIERIE
ALQUIER, A
L'EPF
OCCITANIE**

Présents :

Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

François DEMANGEOT donne procuration à Philippe GREFFIER,
Philippe GUIRAUD donne procuration à Jean-François VERONIN-
MASSET,
Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Michel RATABOUIL donne procuration à Javier DE LA CASA,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Denis
BOUILLEUX,
Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE,
Préscillia GRANIER donne procuration à Bernard GRIMAUD,
Adrien ROUZAUD donne procuration à Audrey GAIANI.

Absents excusés :

Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Martine LACOMBE.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 19
SEPTEMBRE 2023

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 19
SEPTEMBRE 2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE

DU **28 SEP. 2023**

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a confié à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, une mission d'acquisition foncière sur le périmètre de la ZAC Les Vallons du Griffoul (phase III), par convention opérationnelle signée le 6 janvier 2017, pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 6 janvier 2025.

Dans le cadre de cette convention, l'EPF Occitanie a acquis un ensemble immobilier comprenant des anciens bâtiments à usage de scierie et terrains attenants, figurant au cadastre sous les références suivantes :

- Section BA n° 35 d'une contenance de 3 609 m²
- Section BA n° 36 d'une contenance de 862 m²
- Section BA n° 37 d'une contenance de 964 m²
- Section BA n° 47 d'une contenance de 11 822 m²

Il précise que la dépense sur cette opération est estimée suivant décompte de l'EPF du 1^{er} septembre 2023, à 287 215.96 Euros TTC.

Monsieur le Maire propose, au vu du bilan de l'opération, de procéder au rachat anticipé des parcelles telles que matérialisées sur le plan annexé à la présente.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de signer l'acte authentique devant notaire ou tout document relatif à ce rachat anticipé, au prix de revient estimé au 1^{er} septembre 2023, à 287 215.96 Euros TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 21 septembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique devant notaire ou tout document relatif au rachat anticipé, au prix de revient déterminé par l'EPF Occitanie, estimé au 1^{er} septembre 2023 à 287 215.96 Euros TTC.

PRECISE que la dépense sera inscrite sur l'exercice budgétaire 2023, opération 9006, aménagement urbain.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 25 septembre 2023



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 28 SEP. 2023
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 28 SEP. 2023
Par publication le : 28 SEP. 2023
Par délégation, Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le **28 SEP. 2023**

ID : 011-211100763-20230925-DB2023220-DE

